ABBE HOLDING
Société à responsabilité limitée au capital de 276 000 €
13 rue de l'Europe
67230 BENFELD

RCS STRASBOURG B 434 125 076
SIRET 434 125 076 00027 APE 6420Z

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE CONSTATANT LA REALISATION DEFINITIVE DE LA REDUCTION DU CAPITAL

L'an deux mille vingt-quatre
Le douze juin

Monsieur Alain BALDINGER agissant en qualité de gérant de la société ABBE HOLDING sus-désignée.

Après avoir rappelé ce qui suit

1) Aux termes d'une délibération en date du 03 mai 2024, la collectivité des associés :

- a décidé de réduire le capital social de 276 000 € à 264 000 € par voie de rachat de 16 parts sociales de 750 € chacune, moyennant un prix unitaire de 5 780,75 € ;

- a réservé à Monsieur Eric BUCHMANN le bénéfice de la réduction de capital.

2) Cette décision a fait l'objet d'une insertion publiée dans le journal d'annonces légales « Les Affiches Moniteur » en date du 17 mai 2024.

3) Deux exemplaires du procès-verbal de la délibération susvisée ont été déposés le 07 mai 2024 au Greffe du Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG

4) A l'expiration du délai d'un mois prévu à l'article R233-35 du Code de commerce, aucune opposition n'a été signifiée à la Société.

A procédé aux constatations suivantes

Demandes de rachat de parts sociales – Annulation de parts sociales

Il a été reçu au siège social la demande de rachat ci-après :

- Monsieur Eric BUCHMANN, propriétaire de 48 parts sociales a demandé le rachat de 16 parts.

Cette demande a été intégralement servie.

Par suite, le rachat de parts est effectué comme suit :

- à Monsieur Eric BUCHMANN 16 parts

En conséquence, les 16 parts sociales rachetées sont annulées à compter de ce jour et il est constaté que le capital social est réduit à due concurrence du montant nominal desdites 16 parts, soit d'une somme de 12 000 €. Il est ainsi ramené de 276 000 € à 264 000 €.

Le gérant convoquera une nouvelle assemblée générale aux fins de procéder à la modification des statuts corrélativement à la réduction de capital ainsi réalisée.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant.

Alain BALDINGER

Signé par Alain BALDINGER
Le 12/07/24
ID: tx_YbnZQ114x90B
Signed with
Universign